

● féminismes

Pionnières (pp. 12 et 13)

**Art, femmes
et émancipation**



● solidarité

Contrôle (pp. 14 et 15)

**Plus d'accompagnement
moins de jugement**

modes d'emplois



Numéro 78 | été 2022 | 1,50 € | Journal du Syndicat National Unitaire de Pôle Emploi FSU | Fédération Syndicale Unitaire

● à pôle emploi (pp. 2 et 3)

Bilans et perspectives

Face à Macron, préparons la mobilisation



● écologie

Climat (pp. 10 et 11)

**L'Inde et le Moyen Orient
au cœur de la tempête**

● cadres et encadrants

Nudge (p. 6)

**L'instrumentalisation
tout en douceur**

● luttes

Roms (pp. 8 et 9)

**Il est urgent de garantir
des politiques d'insertion**

● à pôle emploi

Handicap psychique (pp. 4 et 5)

**Lutter pour une société
toujours plus inclusive**

● à lire, voir, entendre

BD (pp. 16 et 17)

**Goldorak revient
pour nous sauver**

● à lire, voir, entendre

Musique (p. 18)

**RCFD, un nouvel album
rock engagé et poétique**

● féminismes

Ukraine, Afghanistan (p. 13)

**L'impitoyable volonté
de maîtriser nos corps**

Le RN en force, LREM complice

Ils sont 89 député-es du Rassemblement national (RN) sur les bancs de l'Assemblée nationale... 89 ! Le constat est sans appel, le RN arrive en force, et triple son précédent meilleur résultat qui remonte à 1986, lorsque Mitterrand avait introduit la proportionnelle aux législatives pour éviter une cohabitation avec le RPR (ex-LR). Pour le RN, cette victoire rapporte gros, politiquement et financièrement. Plusieurs millions de subventions publiques annuelles liées à leur nombre de députés vont permettre au RN de se développer comme jamais auparavant. Et c'est bien notre argent qui va servir au développement de ce parti raciste et autoritariste. Si le score du RN est inattendu, il n'est pas totalement imprévu. La stratégie de dédiabolisation menée depuis des années s'est accompagnée des gages que Macron a donnés durant le premier quinquennat à la droite et l'extrême droite via différentes lois et déclarations. Loin de faire barrage à l'extrême droite comme promis lors du second tour des présidentielles de 2017, il a une grande responsabilité dans sa banalisation, jusqu'à la nomination de Darmanin, qui fut proche de l'Action française, et qui trouve d'ailleurs Marine Le Pen « *un peu molle* » sur le thème de l'immigration. Cette participation active de la macronie à la dédiabolisation du RN a franchi une nouvelle étape durant les élections législatives avec d'une part les déclarations renvoyant dos à dos la Nupes et le RN, qui menaceraient tous deux l'ordre et la République, et d'autre part la complicité de certains candidats LREM battus qui n'ont pas appelé à voter contre le RN lors du deuxième tour. Les dernières dignes ont sauté face à la peur d'une victoire de la gauche. Comme à chaque situation de crise, la bourgeoisie libérale montre sa préférence pour une victoire de l'autoritarisme plutôt que de devoir composer avec un contrôle social du capitalisme. À présent, nous devons travailler à dénoncer les hypocrisies du RN et rappeler aux salarié-es la vérité sur ce parti : un parti raciste, autoritariste, un parti fasciste qui en aucun cas n'est l'ami des travailleuses et des travailleurs. ●

Delphine Cara,
Secrétaire générale du SNU Pôle emploi

● Bilan et perspectives

Face à Macron, une

La claque des législatives ne permet pas à Macron d'avoir une majorité à ses ordres. Mais cela lui donne l'occasion de forger des alliances avec la droite et l'extrême droite. La seule manière de défendre nos droits, c'est de préparer la mobilisation par des grèves massives. Un premier rendez-vous est d'ores et déjà donné le 29 septembre.

Le premier quinquennat d'Emmanuel Macron a été une véritable catastrophe sociale. Dès les premiers mois du quinquennat, le nouveau pouvoir a donné satisfaction à toutes les vieilles revendications du Medef : en permettant de licencier à moindre coût, en permettant à l'accord d'entreprise d'être moins disant que la convention collective, en diminuant les moyens attribués aux élu-es du personnel. Paf ! En 2018, Macron commence à s'atta-

quer aux droits des chômeur-es. Il impose aux organisations syndicales et patronales de définir une convention pour répondre à des contraintes budgétaires impossibles à tenir. Ce sera l'occasion idéale pour lui permettre d'en finir avec les conventions et de réglementer les modalités de l'assurance chômage à coup de décret. En 2017, Macron avait aussi supprimé les cotisations sociales des salarié-es dans le financement de l'assurance chômage en les remplaçant par la CSG.

À ce sujet, il est important de rappeler que l'intitulé hypocrite de contribution sociale généralisée (CSG) par laquelle est désormais financée l'assurance chômage (donc l'Unédic) reste fondamentalement un système fiscal puisque directement et exclusivement subordonné à l'État et non pas à un organisme social. Strike : Macron a réalisé ce que même le Medef n'espérait pas, en finir avec l'Unedic comme structure paritaire syndicat-patronat et mettre l'assurance chômage sous tutelle de l'État.

SON PROJET : LA DOXA NÉOLIBÉRALE

Car il faut bien rappeler que l'assurance chômage, financée par les cotisations sociales et définie par une convention élaborée paritairement par les organisations syndicales et patronales, était une conquête sociale des sala-

Transformer Pôle emploi en France Travail ou répondre aux besoins des usagers ?

Lors de son discours de politique générale devant l'Assemblée nationale, la Première ministre, Élisabeth Borne, a indiqué que son gouvernement voulait « *transformer Pôle emploi en France Travail* ». Cette volonté affichée par le président de la République depuis quelques mois n'a toujours pas donné lieu à des informations concrètes. [...]

Pour le SNU Pôle emploi FSU, les missions du service public de l'emploi (SPE) doivent être confortées et renforcées [...] : nos publics ont plus que jamais besoin de conseillères et de conseillers pour accompagner leur projet professionnel et leur retour à l'emploi. Il est également nécessaire d'abroger la dernière réforme de l'assurance chômage afin que nos usagers puissent se consacrer à leur recherche d'emploi en toute sérénité.

Le SNU Pôle emploi FSU s'opposera à toute régionalisation des missions du SPE. Le maintien de la compétence emploi dans les missions des établissements publics et nationaux est la garantie pour nos usagers d'un accueil et d'une réception égalitaire sur l'ensemble du territoire.

Enfin, la création de France Travail ne doit pas se traduire par la baisse des effectifs ni par la détérioration des conditions de travail et d'emploi des personnels du SPE : au contraire, ces effectifs doivent être renforcés, leurs conditions de travail améliorées et leurs droits confortés.

Le service public n'est pas un coût, mais une richesse pour toutes et tous.

Communiqué de presse du SNU Pôle emploi FSU

seule solution : la mobilisation

riés. Imparfaite, certes, mais une conquête, indéniablement. Malgré toutes les attaques qu'elle avait subies jusqu'alors, elle avait tenu bon... jusqu'à Macron. En 2019, l'État a donc les mains libres pour proposer son projet de réforme de l'assurance chômage. Un projet évidemment régressif et coercitif qui durcit les conditions d'accès, laisse sur le carreau des centaines de milliers de salarié-es privé-es d'emploi et diminue les allocations des autres. Malgré plusieurs recours devant le Conseil d'État déposés par les syndicats, la réforme entre en application le 1^{er} octobre 2021. Macron, c'est aussi l'entrée en application du décret sur le renforcement des sanctions le 30 décembre 2018, un cadeau parmi tant d'autres offert aux salarié-es privé-es ou non d'emploi : peines planchers, échelonnement des sanctions en cas de récidive, période probatoire de deux ans à partir de la première sanction et la double peine avec la suppression définitive des droits en cas de radiation, les allocations d'un chômeur lui étaient conservées et réattribuées à sa réinscription).

UNE IMPLACABLE COHÉRENCE AU SERVICE DU PATRONNAT

Ce que l'on peut reconnaître à la politique du premier quinquennat de Macron, c'est son implacable et nauséabonde cohérence au service du patronat... Macron l'avait annoncé lors de sa campagne en appelant à dépasser le clivage gauche-droite. Son projet, c'était l'application littérale de la doxa néolibérale qui veut que les salarié-es soit à la merci du marché, seules variables d'ajustement, corvéables à merci, chair à profit sacrifiée sur l'autel du grand capital. On peut certes noter quelques revers comme la mobilisation intersyndicale contre les retraites, le mouvement des cheminots et les gilets jaunes. Mais ces mouvements

ont surtout permis de rappeler que la casse sociale se ferait quoiqu'il en coûte, permettant au pouvoir d'appuyer sa politique par tout un arsenal de mesures liberticides et la répression des manifestations d'une inouïe brutalité. Bon, ok, tout ça on sait. Et maintenant ? La question est de savoir ce que nous réserve le prochain quinquennat. À l'issue du deuxième tour des législatives, Macron s'est pris une sacrée claque, privé d'une majorité parlementaire à sa botte. Mais ne rêvons pas, l'absence de majorité absolue ne rend pas pour autant les institutions ingouvernables, bien au contraire. La nécessité de trouver des compromis avec la droite et l'extrême droite est l'occasion rêvée pour Macron d'abandonner l'hypocrisie de sa première campagne présidentielle, à savoir le fameux « en même temps ».

PRÉPARER LA RENTRÉE SOCIALE : GRÈVES ET MOBILISATIONS

Après avoir prétendu dépasser le clivage gauche-droite, voilà qu'il est tenu de forger des alliances avec la droite et l'extrême droite pour continuer son entreprise de démolition sociale. Pour la plus grande joie de ses nouveaux alliés LR et RN. Que l'on s'oriente vers une alliance formelle ou des majorités de circonstances, le programme de Macron va trouver à droite de l'hémicycle un accueil éminemment favorable dont les classes populaires seront évidemment les premières victimes : démantèlement des retraites, du droit du travail, de la sécurité sociale, de l'assurance chômage, de Pôle emploi (voir encadré). En face, cependant, nous ne devons pas sous-estimer le rassemblement de la gauche sociale. Après une longue période de trahison lorsqu'elle était au pouvoir, la gauche parlementaire s'est réinventée avec la Nupes qui a enregistré une audience électorale encourageante. Face à la menace qui pèse

sur nos conquêtes sociales, devant la montée du fascisme et la crise écologique, de larges fractions des classes populaires ont voté Nupes, encouragées à demi-mot par les organisations syndicales de lutte et de transformation sociale FSU, SUD et CGT. Mais ne soyons pas dupes, c'est par la mobilisation et la lutte des salarié-es, dans les entreprises et dans la rue, que nous pourrions faire entendre notre voix, contraindre le pouvoir à maintenir nos conquêtes sociales et obtenir

de nouveaux droits. C'est pour ça que dès à présent, nous devons préparer ce prochain quinquennat en mobilisant autour de nous, en convainquant proches et collègues que seules des grèves massives feront reculer l'obscurantisme macronien. Un premier rendez-vous est d'ores et déjà donné par la grève intersyndicale interprofessionnelle du 29 septembre : soyons nombreuses et nombreux, c'est notre avenir qui en dépend ! ●

Adèle Salem



● Handicap psychique

Lutter pour une société

Depuis les années 1970, la reconnaissance du handicap psychique a été l'objet d'un long combat. À Pôle emploi, cette reconnaissance s'est concrétisée au travers de l'accord pour l'emploi des personnes en situation de handicap. Une victoire essentielle pour le SNU.

La classification du handicap a fortement évolué depuis 1970, année d'une clarification conceptuelle du handicap réalisée par l'épidémiologiste Philip Wood, à la demande de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Celui-ci le définit alors comme une conséquence des maladies ou traumatismes sur la personne appréhendable sous trois formes : la déficience, l'incapacité, le désavantage. Cette classification focalise l'attention sur la personne, permet de prendre du recul sur le simple diagnostic pathologique et considère le handicap comme un fait individuel. Sur ces fondements, l'OMS adopte en 1980 la classification internationale des déficiences, incapacités et handicaps (CIDIH).

CHANGER LES MODES D'ÉVALUATION DES HANDICAPS

Critiquable et critiqué, ce choix de définition du handicap présente l'inconvénient de ne pas prendre en considération les effets de rétroaction existants entre les trois formes identifiées (déficience, incapacité et désavantage) et ignore l'impact environnemental et sociétal sur les situations vécues comme handicapantes : par exemple, une peur de la foule n'aura pas les mêmes impacts dans un lieu hyper urbain ou dans un espace rural. En 2001, tenant compte de ces alertes, l'OMS adapte sa nomenclature qui devient la classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF). Elle permet de contextualiser le handicap, résultante des impacts d'une maladie ou d'un traumatisme sur le corps, l'esprit et la vie en société. Ce sont les

interactions entre les problèmes de santé, les facteurs personnels et environnementaux qui permettent de décrire des situations de handicap. En France, il faudra attendre la loi du 11 février 2005 pour reconnaître les troubles psychiques comme source potentielle de handicap.

Du chemin reste à parcourir pour faire cesser la stigmatisation de ces altérations

La première loi spécifique à la reconnaissance et la prise en charge du handicap, la loi du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées, est pensée sur le modèle médical. Elle distingue le handicap de la maladie en structurant une organisation spécifique (procédures, prestations, institutions), mais pas pour le handicap psychique que le législateur de l'époque considère comme une maladie relevant de la psychiatrie. De plus, la codification de l'époque reposait sur le barème d'invalidité du Code des pensions militaires d'invalidité et des crimes de guerre. Et cette codification ne prenait en compte ni les affections psychiatriques ni les troubles psychiques. Dans les années 1980, l'évolution des dispositifs de soins entraîne la fermeture des institutions psychiatriques et met à la rue de nombreuses personnes atteintes de handicaps psychiques. Face à cette crise médicosociale et sanitaire, un certain nombre d'associations se mobilisent afin de sensibiliser les pouvoirs publics concernant

les problèmes de ressources, de logement et de solitude liés au handicap psychique. La classification adoptée par l'OMS en 1980 – la CIDIH – entraîne une réforme du barème d'évaluation du handicap, publiée en 1993. Ce barème consacre enfin un chapitre aux déficiences psychiques chez l'enfant et l'adulte, et instaure une échelle du taux d'invalidité imposée par la maladie psychiatrique dans la vie quotidienne.

En 2002, le rapport Charzat commandé par Madame Ségolène Royal, alors ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées, constate que les handicaps « invisibles » restent largement méconnus des Français. Pour y remédier, le rapport propose un changement des modes d'évaluation des handicaps et d'orientation des personnes handicapées. Reconnaisant le besoin d'aide des personnes handicapées psychiques, le rapport aborde le handicap psychique à travers les difficultés rencontrées dans la vie

quotidienne : méconnaissance et crainte à l'origine de stigmatisations, souffrance de la personne, rupture du lien social, poids des traitements et charge de la famille et de l'entourage. Ce rapport va permettre d'aboutir à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

DE RÉELLES AVANCÉES DANS LA VIE QUOTIDIENNE

Dans cette loi apparaît la notion d'altération de la fonction psychique : « Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ». Les termes décriés de « troubles psychiatriques et psychologiques » dispa-

Le SNU a signé le nouvel accord pour l'emploi des personnes en situation de handicap.

Le précédent accord se terminait initialement en 2018 et a dû être prorogé quatre fois. Une négociation pour un nouvel accord a enfin été ouverte fin 2021 et s'est terminée le 3 mai 2022.

Cet accord, bien qu'imparfait, contient néanmoins de nombreuses avancées qui faciliteront la prise en compte du handicap sous toutes ses formes dans la vie quotidienne au travail. Il garantit entre autre :

- le télétravail à 100% possible pour tous les agents, quel que soit leur statut,
- la reconnaissance d'une nécessaire prise en compte spécifique du handicap psychique, encore trop souvent méconnu voire ignoré,
- le rappel de la prise en compte contraignante de la préconisation et de sa révision possible uniquement par le médecin du travail,
- la mobilisation de dispositifs de transport domicile-travail intégrant transport adapté, VTC, taxi,
- l'adaptation possible du rythme, de l'intensité et de la charge de travail,
- la création d'un entretien à la main de l'agent en cas de risque ressenti de désadaptation-désinsertion,
- la création de groupes de travail régionaux sur le maintien dans l'emploi avec participation possible des CSE.

toujours plus inclusive

raissent. Quant au monde du travail, « Est considérée comme travailleur handicapé au sens de la présente section toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites par suite de l'altération d'une ou plusieurs fonctions physique, sensorielle, mentale ou psychique ». Ainsi, le handicap psychique faisait son entrée officielle dans le droit écrit à la française, espoir nouveau pour toutes celles et ceux si longtemps mis au ban de la société.

Pourtant, plus de quinze ans après la parution de cette loi, malgré de réelles avancées dans la vie quotidienne des personnes en situation de handicap psychique, force est de constater que celles-ci restent toujours négligées par les politiques d'accompagnement du handicap menées dans les entreprises. Rares sont celles qui parlent ouvertement de schizophrénie, bipolarité, autisme ou dépression chronique. Du chemin reste à parcourir pour faire cesser la stigmatisation de ces altérations et aider les travailleuses et travailleurs qui en sont atteints.

CONCRÉTISER OFFICIELLEMENT SA PRISE EN CHARGE

Il en va ainsi à Pôle emploi, qui n'a pas reconnu explicitement cette spécificité dans ses deux premiers accords pour l'emploi des personnes en situation de handicap (2011-2014 et 2015-2018 prorogé quatre fois jusqu'en 2022), ni mis en œuvre de politiques spécifiques de sensibilisation, de formation et d'accompagnement. Cette omission a eu pour corollaire une altération des conditions de travail des personnels concernés. Pour beaucoup d'autres, cachant par nécessité leur handicap, travailler peut être à certains moments un vrai calvaire, l'absence de prise en charge de leur problématique les amenant souvent à devoir se protéger par des arrêts maladie plus ou moins longs.

Aujourd'hui, il est fondamental d'avancer sur ce sujet pour permettre à tous les employé-es sujets à des altérations des fonctions psychiques de se sentir bien au travail. Le SNU, deuxième syndicat de l'établissement, très investi depuis son origine dans la prise en charge du handicap par l'employeur, a ainsi tenu à faire inscrire un chapitre spécifique concernant le handicap psychique dans le nouvel accord pour l'emploi des personnes en situation de handicap signé en mai 2022 et applicable jusqu'en mai 2026. Il nous paraissait essentiel de concrétiser officiellement sa reconnaissance dans le monde du travail et la nécessité de sa prise en charge. L'article 2 du chapitre 4 permettra d'engager des actions

de sensibilisation, des partenariats avec des structures spécialisées et des actions de formation comme les premiers secours en santé mentale (PSSM).

UN ACCORD HANDICAP AVEC DE VÉRITABLES GARANTIES

Une autre mesure portée par le SNU sera aussi mobilisable pour éviter la rupture du lien avec le travail lorsque les personnes concernées le souhaitent, le veulent, le peuvent : le télétravail à temps complet pour six mois renouvelables sur préconisation du médecin du travail (article 3.5.2.3 de l'accord). On peut aussi penser à mobiliser le dispositif de l'emploi accompagné, généralisé par la loi du 8 août 2016 relative au travail, à la mo-

dernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels, destiné à leur permettre d'obtenir et de garder un emploi rémunéré sur le marché du travail. Sa mise en œuvre comprend un soutien et un accompagnement du salarié, ainsi qu'un appui et un accompagnement de l'employeur. Il reste aux personnels, représentantes et représentants du personnel, militantes et militants mais aussi aux équipes de direction et aux services du personnel de se mobiliser et de mobiliser les outils et dispositifs pour œuvrer à une société toujours plus inclusive et bienveillante envers toutes et tous, sans laisser personne sur le bord de la route. ●

Christophe Moreau



● Nudge

Instrumentaliser les biais cognitifs

Le nudge est un ensemble de techniques qui permettent d'influer sur le comportement sans contrainte apparente. Manipulation ou influence pour la bonne cause ?

En 1987, un livre de Beauvois et Joule, *Petit traité de manipulation à l'usage des honnêtes gens* abordait le sujet de ce qui influe sur nos prises de décisions¹. Sous-titré, *Comment arriver à faire faire librement aux gens ce que l'on souhaite qu'ils fassent ?*, l'essai montre que ce que nous pensons rationnel est en fait dominé par ce que l'on appelle les biais cognitifs.

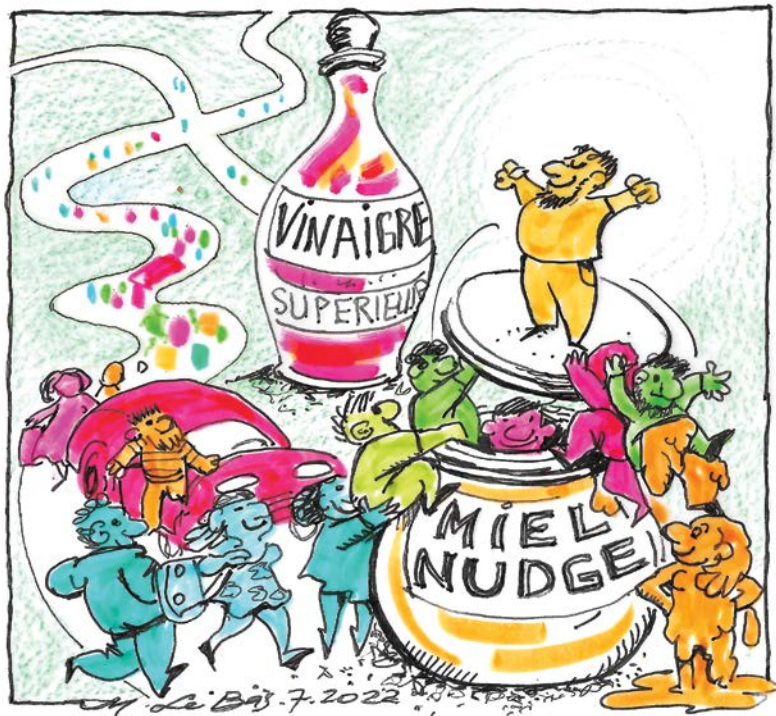
CRÉER UN ENVIRONNEMENT COMORTEMENTAL INCITATEUR

Manipulation ou influence pour la bonne cause ? Il est fondamental que la personne pense être totalement libre de ses actes pour que la persuasion fonctionne. On parle de « *soumission librement consentie* ». Ces techniques sont développées de nos jours aux États-Unis avec le *nudge*, qu'on peut traduire par « coup de pouce ». Ces travaux sont plus que jamais d'actualité. Recourir à un *nudge*, c'est donner le pouvoir à un architecte du comportement de créer un environnement comportemental incitateur, offrant un contexte propice à l'adoption d'un comportement déterminé sans contrainte apparente. Voici un exemple : pour inciter les enfants à manger plus de fruits à la cantine scolaire, on va mettre en avant les fruits, et les sucreries en arrière-plan. Ce procédé garantit le

sentiment d'être libre de manger ce que l'on veut, mais demande un effort pour accéder au gâteau. Les effets observés sur le comportement alimentaire sont conséquents. Au niveau des actions gouvernementales, le *nudge* se traduit par l'utilisation de méthodes incitatives plutôt que la contrainte de règles : paquets de tabac neutres, passages piétons en 3D, etc. Il s'agit d'instrumentaliser nos biais cognitifs plutôt que de légiférer. Ainsi, ce biais est utilisé dans les courriers de la sécurité routière : vous aviez perdu un point, mais comme dans les six derniers mois vous n'avez pas commis d'infraction, on vous rend votre point, et on ajoute une petite phrase sur le fait que vous êtes devenu un conducteur respectueux des règles.

FRANCE TRAVAIL, UN IMAGINAIRE DE L'AUTONOMIE

Et à Pôle emploi ? L'« incitation obligatoire » est présente un peu partout, notamment dans le recours aux applications et outils dématérialisés. Ainsi, l'actualisation mensuelle effectuée quasi exclusivement sur Internet. La proposition de changement de nom de Pôle emploi en France Travail ne doit bien évidemment rien au hasard, et a été analysée comme un *nudge*. Au-delà du symbole du changement de mot, certains spécialistes voient également une volonté de changer



le comportement des demandeurs d'emploi. Le fait de passer « d'emploi » à « travail » valorise une dynamique plus active. On passe d'un imaginaire de demandeurs d'emploi, un imaginaire du passif, à celui de travailleurs, un imaginaire de l'actif et de l'autonomie.

Quels liens faire avec le management ? Depuis la révolution industrielle, le management voudrait se baser sur des facteurs rationnels : on demande aux managers de se concentrer sur un système qui fait appel à la pensée analytique et logique de leurs employés afin de les amener à faire leurs tâches : récompense (promotion) et punition (licenciement). Le *nudge management* est directement liée à l'individu et à son processus décisionnel. Au lieu de convaincre « rationnellement » les employés, les managers vont chercher à leur donner une illusion de choix pour les orienter dans la bonne direction. En faisant leurs propres choix, les employés sont plus susceptibles d'accomplir les tâches avec de meilleures performances. Par exemple, dans les emplois qu'on peut appeler de production intellectuelle, amasser des données et multiplier les réunions avant de prendre une décision améliore rarement la productivité et consomme beaucoup de temps, mais rassure les équipes. Comment

les amener à réduire ces temps ? Le *nudge management* va proposer de mettre en place des journées sans visioconférence, ou de paramétrer par défaut leur durée à trente minutes au lieu d'une heure.

FAIRE TRAVAILLER MIEUX ET PLUS

Autre exemple : l'évaluation plus précise du temps nécessaire à l'accomplissement d'un projet (temps souvent surestimé). Le principe ici est que l'employé-e élabore son plan, communique publiquement les objectifs clefs et s'engage pour l'exécution du plan devant ses collègues. On appelle cela les intentions de mise en œuvre. Manipuler les gens est relativement facile, quand les actions attendues ne vont pas à l'encontre de convictions profondes, et cela a toujours été fait. Pour ce qui est du management, à part quelques exemples, il n'y a pas d'applications très précises actuellement. Désormais, de nombreux cabinets de consulting vantent des techniques pour faire travailler mieux et plus, mais sans véritables détails sur les méthodes réellement utilisées. Peut-être que le *nudge management* est lui-même un *nudge*, plein de promesses qui n'engagent que ceux qui les écoutent ? ●

Le Secteur Cadres du SNU

1. Robert-Vincent Joule et Jean-Léon Beauvois (1987), *Petit traité de manipulation à l'usage des honnêtes gens*, Presses universitaires de Grenoble, 2014, 320 pages, 22,80 euros.

● Chômage

La Dares critique les politiques libérales

Un rapport paru en mai vient éclairer les problématiques de recrutement. La Dares confirme que le problème vient des conditions de travail et de la faiblesse des rémunérations.

Contrairement aux poncifs ressassés quotidiennement par le patronat et la macronie, les difficultés de recrutement ne proviennent pas essentiellement d'un défaut d'adéquation des compétences des chômeurs avec les attentes des entreprises, mais d'un effort de recrutement insuffisant. Quant au taux de chômage, il dépend fort peu de ces difficultés de recrutement ! La Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), qui dépend du ministère du Travail, vient de le confirmer dans une étude parue le 18 mai 2022 intitulée *Compétences inadéquates, efforts insuffisants : quelle place dans les difficultés d'embauche ?*

Des études déjà menées aux États-Unis depuis la crise économique de 2008 ont démontré que l'inadéquation entre l'offre et la demande

d'emploi explique seulement 13 % du niveau de chômage entre 1979 et 2015. Le reste relève essentiellement de l'insuffisance de postes de travail, qui s'explique soit par l'augmentation permanente de la productivité qui n'est pas compensée par une réduction du temps de travail, ou par la crise économique. Et parmi ces 13 %, ces études mettent aussi en exergue que les difficultés pour les entreprises d'adapter leur demande à l'offre d'emploi expliquent 65 à 80 % de l'inadéquation entre les deux alors que les difficultés côté travailleurs (qualifications, compétences, mobilité géographique et sectorielle) n'expliquent que 20 % de cette inadéquation du marché de l'emploi !

En France, les ordres de grandeur sont identiques : l'inadéquation entre l'offre et la demande d'emploi entre 2011 et 2021 explique tout au

plus 15 % du taux de chômage. Cette inadéquation relève donc essentiellement d'une incapacité des entreprises à ajuster leur demande d'emploi : conditions de travail dégradées, salaires insuffisants ou gelés, discrimination à l'embauche, etc. La faute n'incombe donc en rien aux chômeurs, à leur fainéantise ou à leur incompétence !

TRAVAILLER MOINS POUR TRAVAILLER TOUS

De plus, 39 % des recrutements déclarés comme difficiles par les employeurs en raison d'une inadéquation des compétences sont également associés à des conditions de travail ou d'emploi défavorables. C'est une réelle remise en cause de la politique libérale de l'emploi, chère à Macron et à la droite, pour lesquels il suffit d'adapter la main d'œuvre aux besoins de l'entreprise et réduire le coût du travail pour retrouver le plein emploi. Rappelons en passant que ce sont les actionnaires qui coûtent cher aux salarié-es, non l'inverse. On comprend mieux la quasi-stagnation du taux de chômage en France depuis une décennie. Avec 6,2 mil-

lions de chômeurs toutes catégories confondues, seuls 930 000, soit 15 %, sont concernés par une inadéquation entre l'offre et la demande et sont susceptibles de retrouver un emploi si l'ensemble des frictions sont effacées. Et parmi ces 930 000, 186 000 pourraient trouver chaussure à leur pied ; pour les 744 000 restants, ils pourraient reprendre le travail que si le patronat accepte enfin d'améliorer les conditions de travail, d'augmenter les salaires et de ne plus discriminer à l'embauche... Quant aux 5,3 autres millions de chômeurs, pas de miracle à attendre d'une soi-disant croissance économique qui ne fait que détruire les conditions de vie sur la planète ! Seule une réduction massive du temps de travail offrira à toutes et tous la possibilité de partager le travail. C'est l'unique action efficace, loin des doxas libérales aussi fumeuses qu'incompétentes, de la mascarade de l'auto-entrepreneuriat et de la suppression des cotisations sociales qui n'a réussi qu'à déstructurer le système de santé publique et à détruire l'hôpital. ●

Christophe Moreau

bourse d'échanges d'emplois du snu

Chaque personnel de Pôle emploi a, dans le cadre de sa mobilité géographique, plusieurs possibilités pour changer de lieu d'exercice de son activité, dont une possibilité trop peu utilisée, la permutation.

Le site « bourse d'échanges d'emplois » mis en place par le SNU Pôle emploi permet à toutes et tous les agentes et agents de Pôle emploi de diffuser leurs vœux de mutation et a pour objectif de **mettre en contact celles et ceux souhaitant une mutation par permutation locale ou inter-régionale.**

Pour consulter les vœux disponibles ou pour déposer vos vœux de permutation, savoir sur quels textes s'appuyer, savoir comment obtenir de l'aide... Rendez-vous sur :



<https://bde.snupe.fr>



PÔLE EMPLOI FSU

Pour contacter le Secteur Cadres et Encadrants du SNU : secteurcadresnu@gmail.com

Pour en savoir plus, pour ne pas rester seul, le Secteur Cadres et Encadrants du SNU vous propose un espace d'échanges et de réflexion. Retrouvez nos publications sur Snuteffsu.fr, rubrique Pôle emploi, onglet Secteur Cadres.

● Roms

Il est urgent de garantir des politiques d'insertion

À Saclay, en Essonne, un camp rom vient d'être expulsé à l'issue de la trêve hivernale. Un parmi d'autres. Plutôt que de stigmatiser et de précariser ces populations, il est urgent que les pouvoirs publics proposent de véritables politiques d'insertion.

Depuis le début de l'année 2022, comme chaque année, de nombreux bidonvilles ou squats ont été expulsés, non seulement à la fin de la trêve hivernale, mais également durant cette dernière... Chacune de ces procédures renforce la précarisation et anéantit les actions menées par les familles et collectifs qui les soutiennent, et entraîne une déscolarisation des enfants.

LE DOUBLE JEU DES AUTORITÉS LOCALES

Le 7 avril, c'était le cas pour des familles roms installées sur un terrain à l'abri des regards dans la commune de Saclay, en Essonne. Ce jour-là, à l'arrivée du collectif de citoyens venus les soutenir, dès l'aube, le camp était quasiment vide et seule une famille demeurait sur place, dans l'attente d'un hébergement d'urgence demandé... et qui a tant tardé à venir. Cette situation, loin d'être synonyme d'une évacuation sans besoin de recourir à la violence des forces de l'ordre, reflète une réalité bien plus noire. En effet, depuis plusieurs jours, la fin de la trêve hivernale ayant été prononcée, les habitants du camp savaient qu'ils seraient expulsés ce matin-là. Une situation qu'ils ne connaissent que trop bien, et qui les a amené à quitter les lieux avant l'arrivée des gendarmes. Qui, l'ayant déjà vécu, a envie de se faire expulser *manu militari* de son matin, en n'ayant le temps de n'emporter que quelques affaires et en voyant ses enfants dehors, sous la pluie et dans le froid, entourés par les forces de l'ordre ? Qui souhaite assister à la destruction

de son habitat, tout précaire qu'il soit, quand on a mis tant de force et d'énergie à le construire ? Pour la plupart, ces familles venaient d'un camp détruit l'été précédent pour permettre l'avancée de travaux publics, qui n'avaient en réalité toujours pas débuté dix mois plus tard. Ces expulsions ne changent rien à la précarisation des habitants, bien au contraire...

Ce 7 avril est une journée qui reflète le double jeu des autorités locales et le traitement discriminatoire que subissent les familles roms.

Les Roms sont stigmatisés comme ne voulant pas s'insérer, vivant dans l'insalubrité, alors même qu'on leur refuse le ramassage des ordures, l'accès à l'eau et à l'école

Ce jour-là, le maire de Saclay distribue, tout sourire, le café. Puis, s'apercevant que la famille présente sur place n'est mise à l'abri du froid du matin que par l'action de citoyens venus les soutenir, propose d'ouvrir une salle de la mairie pour les « *accueillir dans de bonnes conditions* » en attendant des nouvelles de leur hébergement d'urgence... Ces offres, qui pourraient à première vue paraître altruistes, ne sont que le reflet du cynisme des pouvoirs publics ! Et les Roms comme les bénévoles présents sur place ne sont pas dupes. Quelques mois auparavant, ce même maire, a



La scolarisation, les habitants du camp y tiennent ! Toutes les semaines, un groupe de bénévoles anime des ateliers culturels et éducatifs, aidant également les enfants dans l'apprentissage du français.

priori fort mécontent du jugement accordant la trêve hivernale aux habitants du camp, n'a eu de cesse de priver les familles de leurs droits fondamentaux. Volontariste pour expulser au plus vite, il a sûrement oublié que depuis la loi égalité et citoyenneté du 27 janvier 2017, la trêve hivernale s'applique aux personnes vivant dans des bidonvilles. Ou bien souhaitait-il pouvoir agir comme sur le territoire de communes voisines, où en plein hiver, un autre camp était expulsé, la police étant arrivée vers 8 heures du matin pour avertir les habitants qu'ils devaient avoir quitté les lieux dans les deux heures ?

PRIVÉS D'ACCÈS À L'EAU ET À L'ÉCOLE

Dès le mois de décembre, en pleine crise sanitaire, le maire décide de couper l'accès à l'eau dans le camp, obligeant les familles à aller chercher et transporter sans cesse les litres d'eau nécessaires pour assurer tous les besoins journaliers : cuisine, hygiène, etc. Pourtant le droit à l'eau potable est un droit fondamental reconnu par plusieurs instances internationales et

la directive de l'Union européenne n° 2020/2 184 du 16 décembre 2020 prévoit, notamment dans son article 16, de nouvelles garanties pour l'accès à l'eau pour les groupes vulnérables et marginalisés. Peu lui importe à l'évidence ! Par là même, le maire prive les enfants de leur droit à la scolarisation, plusieurs familles hésitant à envoyer leurs enfants en classe quand ils n'ont pas pu les laver depuis plusieurs jours. L'éducation d'ailleurs, parlons-en ! Alors que quelques enfants du bidonville avaient pu être inscrits, le maire a choisi de ne pas répondre aux nouvelles demandes de scolarisation pour des enfants arrivés ultérieurement sur la commune. Pourtant, là encore, les textes sont clairs. « *L'instruction est obligatoire pour chaque enfant dès l'âge de trois ans et jusqu'à l'âge de seize ans.* » La loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance précise, article L.131-5, que « *le statut ou le mode d'habitat des familles installées sur le territoire d'une commune ne peut être une cause de refus d'inscription dans une école maternelle ou élémentaire d'un enfant soumis à l'obligation d'instruction* ». Et la scolarisation, les habitants y tiennent ! D'ailleurs, toutes les semaines, un groupe de bénévoles anime des ateliers culturels et éducatifs dans le camp, aidant également les enfants dans l'apprentissage du français. Et ils sont nombreux les enfants qui participent à ces ateliers, motivés, tout comme leurs parents qui, voyant l'hiver approcher, ont pris soin de construire une « école » au sein du camp, pour s'assurer que les séances se déroulent malgré la pluie et le froid.

tion ». Et la scolarisation, les habitants y tiennent ! D'ailleurs, toutes les semaines, un groupe de bénévoles anime des ateliers culturels et éducatifs dans le camp, aidant également les enfants dans l'apprentissage du français. Et ils sont nombreux les enfants qui participent à ces ateliers, motivés, tout comme leurs parents qui, voyant l'hiver approcher, ont pris soin de construire une « école » au sein du camp, pour s'assurer que les séances se déroulent malgré la pluie et le froid.

TOUJOURS DANS LA CRAINTE D'UNE PROCHAINE EXPULSION

Non content d'aggraver une situation déjà précaire par ces actions, le maire, « bienveillant » le jour de l'expulsion, l'était bien moins lorsqu'il s'agissait de recevoir les habitants du camp, et les membres du collectif les soutenant, quelques mois auparavant : aucune réponse aux mails, attitude méprisante et reproches explicites de ne pas parler français ! Se permettre des remarques pseudo écologistes rappelant l'importance de l'eau pour justifier sa coupure dans les abords du camp, c'est gonflé ! Reprocher, à des personnes venant rappeler leurs droits, leur piètre niveau de français, c'est inadmissible ! Le faire tout en refusant l'accès à la scolarisation de leurs enfants, c'est honteux !

Et après ? Suite à l'évacuation du bidonville, les personnes ont dû trouver refuge ailleurs, pour certains d'entre eux dans la construction d'un nouveau camp précaire, obligés de tout reconstruire ailleurs et toujours dans la crainte d'une prochaine expulsion. Pour d'autres, dans le départ vers un autre pays. Le diagnostic social, qui doit être effectué avant l'expulsion, a été réalisé en quelques heures, alors même que certains habitants n'étaient pas présents et n'ont pas pu être pris en compte. Et les solutions apportées ne sont

définitivement pas appropriées. Le jour de l'expulsion, la famille présente sur place et dans l'attente du logement s'est retrouvée dehors... Aucune nouvelle de l'association en charge du diagnostic ou de la préfecture jusqu'à l'après-midi, avec une nouvelle présentée comme une obligation : se rendre à un hôtel bien défini, avant le soir même, sous peine de perdre le droit à être logé... Malheureusement, l'hôtel en question est à des heures de distance, inaccessible en transport en commun, et aucune aide n'est proposée pour s'y rendre ; alors même que des hôtels sociaux sont disponibles à proximité. Au final, c'est grâce à l'action et la pugnacité de bénévoles et d'un élu d'une autre commune que la famille est relogée dans un hôtel social proche, permettant – élément important – le maintien des enfants dans leur scolarité. Mais là encore, le logement est accordé pour quinze jours ; et toutes les deux semaines, un appel doit être passé aux services d'urgences. Et un appel de ce type, sans parler de la barrière de la langue, ce sont des heures d'attente au télé-

phone. Sans aucune intention de stigmatiser les travailleurs de ces services, sûrement débordés par le nombre d'appels, la question se pose néanmoins de l'intérêt de l'État de maintenir un tel système. Pour les bénéficiaires, c'est un nouveau parcours du combattant. Comment gérer de front les procédures administratives et les démarches d'insertion, tout en ne sachant pas si la chambre à disposition sera encore accordée dans quelques jours ?

PROMOUVOIR DES POLITIQUES DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ

Cet exemple n'est, hélas, qu'un parmi tant d'autres. Les politiques d'expulsion empêchent les accompagnements de s'installer dans la durée, obligent les habitants à l'errance et empêchent l'accès à leurs droits fondamentaux. De plus, ces politiques répressives accompagnent souvent des postures discriminatoires à l'égard de ces populations. Elles sont régulièrement décrites comme ne vou-

lant pas s'insérer, vivant dans l'insalubrité... Alors même que c'est l'accès à l'eau, au ramassage des ordures ménagères, à l'école ou encore aux soins qui leur est refusé. Aujourd'hui encore, les préjugés et discriminations auxquels font face les populations roms sont nombreux, et justifient parfois, aux yeux de certains, le traitement dont elles sont victimes. Pourtant, d'autres solutions existent. Par exemple, des conventionnements pour garantir la stabilité sur un terrain pendant un certain nombre d'années. Si cette solution ne résout pas tout, elle offre une stabilité géographique aux habitants et la possibilité d'engager une politique de résorption de la précarité... Politique de résorption qui finalement est moins coûteuse sur le long terme pour les finances publiques que les expulsions à répétition. Elle est également la clef d'une scolarisation plus stable des enfants, permet d'éviter les ruptures de parcours de soins de santé, d'engager une insertion professionnelle, etc. Les exemples d'insertions et de dynamiques menées par des collectivités et associations, même s'ils restent trop peu nombreux, existent. Il est temps de les multiplier. ●

Élisa Szyllit

● Plus d'info pour participer, s'organiser, lutter sur le site du Collectif national des Droits de l'Homme romeurope (CNDHR) : Romeurope.org



En décembre, en pleine crise sanitaire, le maire décide de couper l'accès à l'eau dans le camp, obligeant les familles à aller chercher et transporter sans cesse des litres d'eau nécessaires pour la cuisine et l'hygiène.

● **Climat**

Catastrophes en chaîne au Moyen Orient et en Inde

L'Inde et le Moyen Orient ont connu des pics de chaleur qui mettent en danger leur sécurité alimentaire. Les catastrophes climatiques s'enchaînent : la maison brûle, et nous regardons ailleurs. Il est urgent d'agir, sinon bientôt, il sera trop tard.

Trop de personnes sont encore climato-sceptiques. Par peur, probablement, par bêtise assurément. Pourtant, cela fait tout juste vingt ans que Jacques Chirac a prononcé cette phrase restée célèbre : « *la maison brûle et nous regardons ailleurs* ». Et elle brûle vite. Il suffit pour s'en convaincre de regarder la situation en Inde, au Pakistan, au Koweït et en Irak sur les trois derniers mois. L'Inde a vu une vague de chaleur exceptionnelle s'abattre sur sa population durant deux mois avec des températures avoisinant les 50 °C. Le Koweït a subi des températures de 52 °C début juin alors que l'été n'avait pas encore commencé.

300 JOURS DE TEMPÊTES PAR AN D'ICI 2050 EN IRAK

Durant l'été 2021, il faisait si chaud au Koweït que les oiseaux tombaient morts en plein vol. Les hippocampes expiraient dans la baie. Des palourdes mortes recouvraient les rochers, leurs coquilles ouvertes comme cuites à la vapeur. En Irak, début juin, le thermomètre affichait jusqu'à 50 °C après avoir affronté des séries de tempêtes de sable au mois de mai. La situation est sans précédent selon les météorologues irakiens. Plus de 1 200 personnes ont dû être hospitalisées pour des problèmes respiratoires, et plus de 10 000 lors des deux dernières tempêtes. Dans ce pays, ce sont à présent 39 % des terres qui sont devenues désertiques. Si rien n'est fait pour améliorer la situation, l'Irak devra se préparer à une moyenne de 250 à 300 jours de tempêtes de sable par an d'ici 2050, selon le ministère de l'Environnement irakien.

Comme si la chaleur ne suffisait pas, ces pays ont vu les pluies drastiquement réduites, mettant en danger les cultures. En Inde, certains agriculteurs ont perdu 50 % de leur récolte. Les pénuries d'eau ont été fréquentes et le gouvernement a dû organiser des distributions via des camions-citernes. À la sécheresse et au manque d'eau sont venues s'ajouter d'autres problématiques. À New Delhi, l'une des villes les plus polluées au monde par les particules fines, des décharges ont pris feu spontanément dégageant dans l'air des vapeurs toxiques. Dans d'autres régions, les feux de forêt ont dévoré des arbres qui avaient été plantés précisément pour compenser l'émission de carbones des grandes entreprises mondiales. Tout un symbole.

Plutôt que de modifier nos modes de production, nous continuons à appuyer sur l'accélérateur

D'autres phénomènes catastrophiques ont pu être observés. Avec la canicule, les glaciers fondent plus vite que prévu avec des conséquences économiques, sociales et surtout humaines. Au Pakistan, les montagnards d'Hassanabad vivent la peur au ventre. Celle du glacier pakistanais Shisper qui progresse vers eux jusqu'à quatre mètres par jour et menace des milliers de personnes risquant d'être emportées dans des crues.

Par ailleurs, la chaleur n'implique pas forcément un air sec. Au contraire : le plus redouté n'est pas la chaleur indiquée, mais la tem-

pérature thermomètre mouillé. Elle combine la chaleur et l'humidité pour indiquer la quantité d'évaporation dans l'air. Lorsque la température au thermomètre mouillé dépasse les 35 °C, le corps humain est incapable de réduire sa température par la transpiration, entraînant un coup de chaleur mortel, généralement au bout de quatre à six heures. Que vous ayez de l'eau avec vous ne changera rien au résultat. La situation est bien entendu plus compliquée pour les plus pauvres. Sans même parler des conditions de

logement déplorables, il n'y a aucune protection pour les travailleurs. Sophie Landrin, correspondante pour *Le Monde* en Inde, constate que « *les gens continuent de travailler, malgré les conditions extrêmes, car la majorité des travailleurs ne sont pas salariés. Ils appartiennent à ce qu'on appelle le "secteur informel", sans assurance, sans contrat de travail. S'ils ne travaillent pas, ils ne sont pas indemnisés* ».

Parmi les climatosceptiques revient un argument récurrent : à chaque problème climatique peut correspondre



une solution technique. Ils oublient de préciser : à condition d'avoir accès financièrement à cette solution. Et quand bien même, rien n'est garanti. En Inde, presque 80 % du mix électrique vient d'énergies fossiles, et un peu plus de 70 % du charbon.

DES MENACES PÈSENT SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Les autorités n'ayant pas anticipé que les vagues de chaleur allaient durer aussi longtemps, la forte demande d'électricité pour faire fonctionner la climatisation a épuisé les stocks de charbon et les coupures de courant ont été très fréquentes, parfois pendant plusieurs heures. Ces pannes ont touché les deux tiers des foyers, soit des centaines de millions de personnes.

Le même phénomène de coupures de courant liées à la trop forte consommation électrique a été observé dans chacun de ces pays. C'est ce qu'il se passe quand on gère en catastrophe et sans planification un système électrique. On prend des décisions en urgence qui peuvent potentiellement venir aggraver le changement climatique et donc amplifier les aléas et les catastrophes climatiques. Plutôt que de modifier nos modes de production face à ces situations qui vont devenir de plus en plus fréquentes, nous continuons d'appuyer sur l'accélérateur.

Un dernier phénomène doit nous inquiéter. Alors que les autorités indiennes avaient déclaré début

avril que le pays n'était pas encore menacé par l'insécurité alimentaire, le discours a changé samedi 14 mai : l'Inde a interdit les exportations de blé sur lesquelles de nombreux pays comptent pour compenser les contraintes d'approvisionnement provoquées par la guerre en Ukraine, en le justifiant par la sécurité alimentaire du pays qui est désormais menacée. Javier Blas, spécialiste des matières premières chez Bloomberg, anticipe une forte inflation : « *Avant l'interdiction d'exporter, l'Inde devait figurer parmi les 10 premiers exportateurs de blé pour la saison 2022-23. La suppression de tout ou partie des exportations de blé prévues par l'Inde crée un trou massif dans l'offre*

et la demande mondiales. Le prix du blé va encore augmenter, et rapidement ». Et une fois de plus, qui seront les premières victimes humaines ? Les populations les plus pauvres. Celles qui paradoxalement polluent le moins.

LA MAISON BRÛLE ET NOUS REGARDONS AILLEURS

On le voit, les conséquences de tous ces phénomènes sont multiples, le plus souvent injustes socialement, et terriblement violentes. Nous devrions collectivement endosser la responsabilité de nos actes et anticiper les adaptations nécessaires. Mais, « *la maison brûle et nous regardons ailleurs* ». ●

Marc Reneaux

● **Territoire du Vaurais**

L'interassociation vent debout contre l'autoroute

Dans le Vaurais, des associations se sont regroupées pour s'opposer à différents « grands projets inutiles ». L'union fait la force et elles ont eu gain de cause. Un autre monde est possible !

Quand sur le territoire d'une seule communauté de communes se cumulent des projets aussi variés que l'implantation d'une nouvelle autoroute, la création d'une plateforme logistique de e-commerce avec des centaines de camions quotidiens sur les routes, le rachat de vergers par le premier producteur de pommes de France – Les Vergers du Sud – et la problématique habituelle de l'usage des pesticides par l'agriculture conventionnelle, on peut s'attendre à des résistances citoyennes et à la création d'associations ayant pour but de s'opposer à ces projets. Mais quand ces associations locales se regroupent pour lutter ensemble, cela crée un contre-pouvoir que les élu-es du ter-

ritoire ne peuvent plus ignorer. Ce territoire se situe aux portes du Tarn à 35 minutes de Toulouse. Les élu-es de la Communauté de commune Tarn-Agout (CCTA) ont dû admettre que l'interassociation du Vaurais est active et efficace. Le projet de plateforme logistique est retiré : les travaux ont été suspendus par décision judiciaire pour préserver une centaine d'espèces protégées. Le projet d'autoroute est lui aussi mis en échec. Et les Vergers du Sud, quant à eux, ont dû prendre en compte les revendications concernant la pratique illégale d'épandage de pesticides par grand vent. Les élu-es de la CCTA ont dû recevoir les représentants associatifs, dont Les Coquelicots et Tarn sans Pes-

ticides, dans le cadre de la rédaction de documents légaux.

LE PROJET D'UNE PLATEFORME LOGISTIQUE A AUSSI ÉTÉ ANNULÉ

Bien sûr, cela n'est pas sans revers. Le député Terlier (LREM) a basé sa campagne lors des législatives « *pour l'autoroute Castres-Toulouse* » et a finalement été élu d'une courte tête face à un candidat de la Nupes, membre de l'une de nos associations. Certains élu-es locaux craignent que l'opposition au projet d'autoroute tourne à la Zad. Et durant la dernière Zad dans le Tarn en 2014, le jeune militant Remy Fraisse est mort. Ce qui crée forcément un climat anxieux. Le projet de plateforme logistique sera « réorienté », a priori vers de la production d'hydrogène, mais les modes de production restent à définir. Pour dénoncer les pratiques d'épandage des Vergers du Sud, l'association Vaurais nature environnement (VNE) a diffusé un documentaire sur You Tube : *On*

nous enfume, quand la pomme nous empoisonne la vie. Le producteur de pommes, qui exploite 350 hectares localement, n'a pas apprécié le mauvais coup de pub et traîne en justice la réalisatrice et les producteurs du film pour « *atteinte à l'image* », non pour demander le retrait du film, mais pour obtenir des dommages et intérêts dans le but de taper au portefeuille. D'autant qu'une défense coûte cher : 9 600 euros¹ !

Dans le Vaurais comme ailleurs, de nombreux collectifs existent pour faire entendre la voix des défenseurs de l'environnement, et tout simplement des citoyens qui refusent les « grands projets inutiles ». Le vieux slogan altermondialiste reste plus que jamais d'actualité : penser global, agir local. Un autre monde est possible. ●

Marc Reneaux

1. Vous pouvez soutenir VNE face à cette procédure-bailon en adressant vos dons à Vaurais nature environnement, Mairie, 2 place de la mairie, 81500 Ambres.

● Pionnières

Art, femmes et émancipation

Une exposition au Musée du Luxembourg invitait à découvrir les créations artistiques de femmes des années folles. Au-delà de la qualité des œuvres présentées, cette exposition a aussi une résonance quant au rôle et à la place faite aux femmes dans l'art, reflet de leurs difficultés et de leurs luttes.

Vous faites peut-être partie des personnes chanceuses qui ont vu l'exposition *Pionnières, artistes d'un nouveau genre dans le Paris des années folles* : un coup de projecteur sur 45 artistes et 120 œuvres, connues ou non du grand public, au Musée du Luxembourg. Peintures, sculptures, photographies, films, bandes sonores, disques et aussi, œuvres littéraires, œuvres textiles mettent en valeur

les créations de ces femmes artistes, françaises ou du monde entier. Connues ou moins connues, oubliées ou non elles ont réussi au début du XX^e siècle à s'affranchir des normes de l'époque pour innover, imposer leur créativité et vivre de leur art en toute liberté. Elles vont pour la 1^{re} fois accéder aux grandes écoles d'art privées et à l'éducation artistique qui jusque-là étaient réservées aux hommes. Certaines d'entre elles vont ouvrir

leur propre maison d'édition, de couture, leur librairie, et seront initiatrices de grands mouvements artistiques modernes. Venues à Paris pour profiter de l'effervescence ambiante, elles vont s'emparer ou créer de nouveaux espaces d'expression jusque-là majoritairement réservés aux hommes et les imposer. Leur quête d'indépendance va nourrir leur créativité et leur audace. Ce qui est marquant dans cette exposition, c'est que toutes les œuvres ont un même sujet en commun : la femme. Celle-ci est présentée sous un nouvel angle. En effet, jusque-là, bon nombre d'œuvres se limitaient à des représentations de la femme qui correspondaient souvent à l'image attendue par les hommes, reflet de leurs fantasmes et de la place qu'ils leur attribuent au sein de la société.

sculptures en pierre, marbre, bois et bronze développeront le thème de la maternité, des femmes et des enfants. Tamara Lempicka mettra à l'honneur de façon grandiose, le désir féminin, revendiquant ses aventures bisexuelles dans ses peintures. D'autres vont aborder l'idée d'un 3^e sexe, d'une possible neutralité et de la notion de constructions de genre. C'est ce qui ressort des œuvres de l'écrivaine-plasticienne Claude Cahun, qui déclare en 1930 : « *Masculin, féminin ? Ça dépend des cas, neutre est le seul genre qui me convienne toujours* » ; phrase qui résonne toujours autant aujourd'hui.

● Ces femmes ont participé à l'évolution des conceptions de leur époque

TAMARA LEMPICKA MET À L'HONNEUR LE DÉSIR FÉMININ

Dans cette exposition, les œuvres ont plutôt tendance à magnifier l'image de la femme ou du moins à la représenter sans artifice, au naturel. Par exemple, Suzanne Valadon, avec le tableau *La Chambre bleue* qui répond à *La Grande Odalisque* d'Ingres. En effet, elle peint une femme d'âge mûr, allongée sur un lit en pyjama, une cigarette aux lèvres, entourée de livres, symbolisant l'intellect, plutôt que l'érotisme sous-jacent du tableau d'Ingres. Autre exemple, le tableau de Maria Blanchard représentant *L'Usante Réalité de la maternité*. Chana Orloff, venue d'Ukraine à Paris pour apprendre la couture, fera des études à l'École nationale des Arts décoratifs. Toute sa vie, ses

Certaines d'entre elles vont atteindre une telle notoriété qu'elles accéderont à la célébrité comme Joséphine Baker par exemple, véritable phénomène artistique, mais aussi femme d'affaires éclairée. Elle inventera une nouvelle façon de danser et saura tirer parti intelligemment de cet engouement en développant de nombreux produits dérivés. Elle contribuera par exemple à promouvoir l'activité sportive féminine en montrant son corps musclé sur la plage en maillot de bain. Ces femmes ont participé à l'évolution des conceptions de leur époque et contribué à faire bouger les lignes. Cet état d'esprit s'ajoutera aux actions des militantes fé-

Pour contacter le Secteur Femmes du SNU : secteurfemmes.snupef@gmail.com.

3919 : ce numéro d'écoute national est destiné aux femmes victimes de violences, à leur entourage et aux professionnels concernés. Appel anonyme et gratuit du lundi au dimanche : de 9 heures à 22 heures du lundi au vendredi et de 9 heures à 18 heures samedi, dimanche et jours fériés.

Marie-Eve Lievre

● Actu'elles

Inégalités : les femmes jugées coupables

On ne compte plus les livres et articles consacrés aux conseils pour que les femmes s'en sortent dans le monde du travail. La tendance actuelle est aux injonctions à s'affirmer au travail si elles veulent que les choses bougent. Pour faire carrière, les femmes doivent avoir davantage confiance en elles, passer à l'action, s'exprimer haut et fort, s'imposer, se montrer plus puissante qu'un homme...

Et pourtant, les écarts de salaire subsistent et ce sont encore souvent elles qui gèrent les enfants et font tourner la maison. Alors, de nombreuses femmes s'épuisent à force de vouloir répondre à ce que la société attend d'elles tout en faisant carrière.

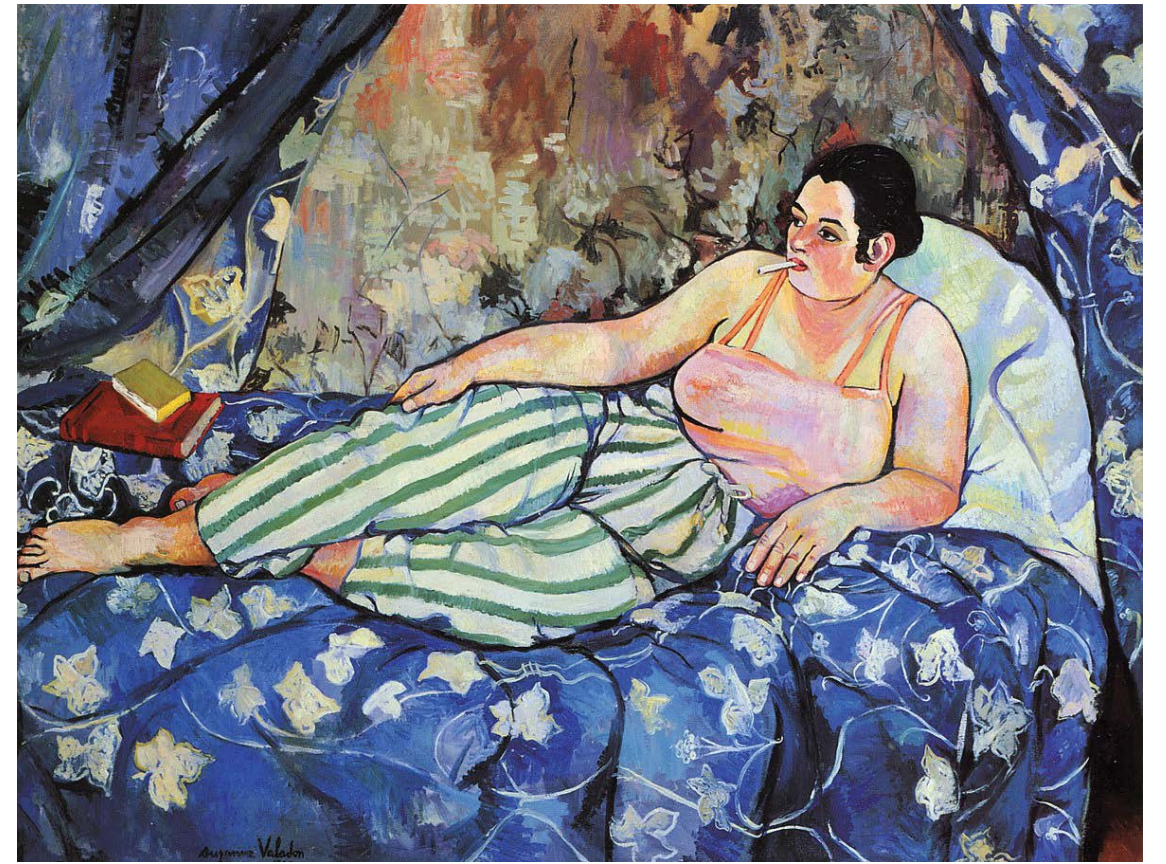
Sous cet angle, les inégalités de genre seraient consécutives à des comportements individuels « inadaptés » (comportements pas assez affirmés...). Alors, conseiller aux femmes de s'affirmer, c'est leur faire internaliser la responsabilité des inégalités sociétales et donc leur faire porter seules le projet politique qu'est l'égalité des genres au travail. Et c'est encore et toujours oublier que les injustices qu'elles subissent sont avant tout structurelles et institutionnalisées. La réduction des inégalités passera par une réelle volonté de changement et par des actions concrètes.

ministres et aux mouvements de contestation contre les normes imposées par la société patriarcale. La Première Guerre mondiale a aussi vu les femmes occuper un rôle déterminant dans la société économique, remplaçant les hommes partis au combat, morts ou revenus estropiés. Les femmes vont occuper des métiers qui jusque-là étaient considérés comme masculins : ouvrières, ramoneuses, conductrices d'omnibus... Cet investissement économique permet de faire changer les mentalités.

CLAUDE CAHUN ABORDE L'IDÉE D'UNE NEUTRALITÉ DE GENRE

Les femmes se sont ensuite rassemblées pour se faire entendre et pour défendre leurs droits. L'exposition du Musée du Luxembourg fut lumineuse et doit être considérée comme indispensable. Au-delà de la qualité des œuvres présentées, elle a une résonance toute particulière quant au rôle et à la place faite aux femmes dans l'art, reflet de leurs difficultés et de leurs luttes pour être visibles dans la société en général. ●

Laurence Paillares



La chambre bleue (1923) de Suzanne Valadon, peint une femme cigarette aux lèvres, entourée de livres, symbolisant l'intellect, plutôt que l'érotisme sous-jacent à *La Grande Odalisque* d'Ingres, auquel elle répond.

● Ukraine, Afghanistan, États-Unis

L'impitoyable volonté de maîtriser nos corps

Les femmes d'Ukraine subissent une guerre dans la guerre, les femmes afghanes sont réduites à devenir invisibles, les victoires de nos mères pour l'avortement sont fragilisées !

En Ukraine, comme dans toutes les guerres, le corps des femmes est un champ de bataille. Le viol est considéré comme une arme de guerre. La cruauté des soldats exerçant des sévices sexuels relève d'une stratégie visant à traumatiser durablement, en inscrivant dans la chair le viol de la nation, justifié et justifiant une haine des femmes.

Les agences de location de ventre de femmes et de trafic d'enfants profitent de la détresse financière des femmes ukrainiennes en louant leur utérus à des couples étrangers. Aux frontières, la traite d'humains prolifère avec les proxénètes pro-

posant travail et hébergement à des fins de prostitution et de pornographie répondant à la demande.

● « L'existence de la plupart des femmes est plus dure que celles d'esclaves entre les Sarrasins »

Christine de Pisan (1364-1430)

En Afghanistan, depuis leur accession au pouvoir en août 2021, les talibans font subir aux femmes des

mesures coercitives pour restreindre leur accès à l'espace public, à l'éducation et à la culture. Les écoles sont fermées aux filles à partir de 12 ans, elles ne peuvent plus voyager sans être accompagnées d'un homme, les chaînes de télévision ne diffusent plus de feuilletons où apparaissent des femmes et les journalistes femmes doivent porter le voile islamique à l'écran. Depuis janvier 2022, les femmes sont interdites dans les bains publics. Beaucoup d'entre elles ne disposent pas d'eau courante, rendant difficile la possibilité de satisfaire aux conditions d'hygiène élémentaires. Depuis le 7 mai 2022, le port de la burqa grillagée est de retour. Le chef suprême les invite à « *rester à la maison* ». Aux États-Unis, même combat ! Les lobbyistes réactionnaires ont réussi à faire pression auprès de

la Cour suprême pour revenir sur son arrêt de 1973 qui garantissait et protégeait le droit à l'avortement dans chaque État. Ce revirement permettra à chaque État d'interdire l'interruption volontaire de grossesse (IVG). En Pologne l'avortement est presque devenu interdit en 2021 malgré les fortes mobilisations. En 2015, l'Espagne a fait marche arrière concernant le droit à l'avortement des mineures. En Italie, la clause de conscience est si répandue chez les médecins que les avortements deviennent de plus en plus difficiles d'accès. À Malte, l'IVG est interdite, quelle qu'en soit la raison. Les victoires d'hier sont parfois éphémères, battons-nous pour celles qui ont tracé un chemin que certains tentent d'effacer ! ●

Marie-Eve Lièvre

● Contrôle de la recherche d'emploi

Plus d'accompagnement, moins de jugement

Les services de contrôle de la recherche d'emploi se développent à Pôle emploi, et avec eux la logique coercitive imposée par le gouvernement qui implique que les demandeurs d'emploi sont responsables, voire coupables de leur situation.

J'ai intégré l'ANPE dans les années nonante, quelque part en Île-de-France. Une époque lointaine où le lien avec le contrôle se cantonnait presque à un « vos papiers s'il vous plaît » ! L'inscription, pas encore transférée aux Assedic, nécessitait alors de contrôler pièces d'identité et justificatifs de domicile. Heureusement, les « faux » n'étaient pas légion. En fait, le contrôle de la recherche d'emploi proprement dit existe depuis les origines de l'indemnisation du chômage, mais a pris diverses formes. L'inénarrable Michel Charasse, ministre du Budget en 1991, avait plusieurs fois répété que « *s'il y avait en France 2,7 millions de chômeurs, ce serait la révolution sociale* » et que l'hexagone ressemblerait à une « *Inde en modèle réduit* ».

UNE POLITIQUE SUSPICIEUSE ET RÉPRESSIVE

Martine Aubry, que le camp d'en face surnommait la ministre du chômage, prit le parti de renforcer les services de contrôle de la recherche d'emploi (SCRE) des Directions départementales du travail et de l'emploi (DDTE). Son propos visait surtout à durcir un débat sur les vrais et les faux chômeurs, que son ministre alimentait depuis quelque temps. On notera que les DDTE ne chômaient pas, elles, puisque 100 000 personnes furent convoquées par leurs services de contrôle en 1990, soit 5,4 % des inscrits à l'ANPE !

Trente ans plus tard, le même débat se réactualise. Impuissants à lutter efficacement contre le chômage de masse, les dirigeants politiques préfèrent s'en prendre à celles et ceux qui subissent la privation d'emploi. Cette politique suspicieuse et répressive s'est largement enkystée dans la société et les victimes du chômage sont petit à petit devenues responsables, voire coupables, de leur situation. Nouvel agent de l'ANPE, bientôt affublé d'une casquette syndicale, je n'eus aucun mal à voir que la logique du contrôle coercitif habitait très moyennement l'esprit des personnels, tout au moins en agence. Un constat assurément partagé en haut lieu, qui pour faire « bonne figure » avait produit une Instruction sur la gestion de la liste des demandeurs d'emploi, afin de promouvoir le contrôle et les sanctions à l'encontre des demandeurs d'emploi.

Les dirigeants politiques préfèrent s'en prendre à celles et ceux qui subissent la privation d'emploi

Faisons un bond jusqu'en 2021. Mes cheveux se font rares et j'ai cédé à l'appel de la retraite, ouf ! Je retiendrai trois moments marquants dans l'histoire du contrôle. L'année 2008 et la loi du 1^{er} août qui définit à la fois les « droits et les devoirs » des demandeurs d'emploi ainsi que

l'offre raisonnable d'emploi (ORE). Et l'année 2015 avec le déploiement des services de contrôle de la recherche d'emploi (SCRE) au sein Pôle emploi, puisque le contrôle est désormais effectué par des personnels qui lui sont exclusivement affectés. Cette mission n'incombe plus aux DDTE, mais les préfets restent compétents pour toute sanction entraînant la suppression du revenu de remplacement.

LES PERSONNELS SONT RÉTIFS AU CONTRÔLE COERCITIF

Enfin, 2018 et le décret du 28 décembre relatif aux droits et aux obligations des demandeurs d'em-

ploi, et au transfert du suivi de la recherche d'emploi. Il y est surtout question, grande nouveauté, de permettre à Pôle emploi de supprimer le revenu de remplacement en cas de manquement du demandeur d'emploi à ses obligations. Plus besoin du préfet (qui d'ailleurs radiait fort peu) pour supprimer l'indemnisation d'un chômeur. Toujours en 2018, la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 1^{er} août, est complétée d'un décret durcissant les sanctions des demandeurs d'emploi à partir du 1^{er} janvier 2019. Aujourd'hui, les SCRE de Pôle emploi comptent théori-

quement 600 contrôleurs et il est prévu de porter l'effectif à 1000. Seulement 15 % des contrôles ont pour origine le signalement d'un conseiller, la logique du contrôle coercitif ne faisant toujours pas florès auprès du personnel. Par contre, 65 % des contrôles répondent à des requêtes nationales préétablies, dont les critères de sélection restent abscons, le reste étant de l'ordre de l'aléatoire. Les chômeurs créateurs d'entreprise jusqu'alors dispensés du contrôle entrent dans le lot commun. Eh oui, des fois que des tire-au-flanc se cacheraient aussi parmi eux ! À gros traits, un SCRE peut compter jusqu'à cinquante agents et se voir fixer un objectif annuel de 70 000 contrôles, et implicitement des objectifs de radiations qui sont rappelés par les directeurs régionaux.

Changement de ton à présent, car le discours institutionnel évoque plutôt une « redynamisation par l'accompagnement et le contrôle ». C'est moins violent, non ? La pre-

mière étape du contrôle vise à montrer que le chômeur cherche effectivement un emploi. À ce stade, le contrôleur peut détecter un besoin de dynamisation et faire des préconisations au contrôlé tout comme à son conseiller référent en agence.

LE CONTRÔLE, UNE COMPOSANTE DE L'ACCOMPAGNEMENT ?

Nous avons sollicité l'analyse de Claire Vivès, ingénieure de recherche au Cnam, qui précise que « *l'approche du contrôle change. Il est désormais présenté comme un droit du demandeur d'emploi et le contrôle devient une composante de l'accompagnement. Il s'agit de ne laisser personne "dans la nature", sans bénéficier d'un service. La dénomination de la mission illustre le caractère désormais indissociable du contrôle et de la redynamisation* ».

Pour autant, contrôler c'est la porte d'entrée à la sanction, et côté sanctions, le couperet a été sérieusement alourdi. La double peine a

été introduite, la personne frappée d'une radiation d'un mois perd, en même temps, un mois sur la totalité de ses droits. Redoutable quand le régime d'assurance chômage cherche à indemniser moins en valeur et – un peu – plus en durée...

Pôle emploi concentre tous les pouvoirs sur le demandeur d'emploi, sans réel garde-fou

Dans l'outillage du contrôle, version « c'est pour votre bien », apparaît le « journal de la recherche d'emploi », qui devait être généralisé en 2022. Chaque mois, notamment lors de l'actualisation obligatoire, le demandeur d'emploi devra renseigner ses actes effectifs et répétés de recherche d'emploi. Si le demandeur d'emploi ne s'exécute pas, la cessation d'inscription n'est pas exclue ; si les actes de recherche d'em-

ploi sont jugés insuffisants, alors le souffle de la sanction se fera bientôt sentir ! À présent, Pôle emploi concentre tous les pouvoirs sur le demandeur d'emploi, sans réel garde-fou. Et l'opérateur public, peut-être persuadé de ne pas recueillir l'enthousiasme du personnel, semble aller vers un contrôle à distance toujours plus numérique et nettement moins humain. Est-ce de nature à dissuader des néo-chômeurs non indemnissables de s'inscrire ? Ou est-ce plutôt, ou aussi, aller dans le sens du gouvernement enclin à cibler les chômeurs, sans cesse soupçonner d'être des tire-au-flanc et des profiteurs ?

CLASSE LABORIEUSE, CLASSE DANGEREUSE !

Cela ressemble étrangement au regard porté, au XIX^e siècle, par les nantis sur les pauvres censés être porteurs de tous les vices. Rien n'aurait vraiment changé ? Cela fait froid dans le dos. ●

Philippe Barriol

DES CONTRÔLES DE PLUS EN PLUS SOUPÇONNEUX



Une vraie mutuelle avec une bonne couverture mutualiste

Pour les ex-salarié-es de Pôle emploi · Afpa · Missions locales · DREETS

SOLIDARITÉ

- Intergénérationnelle : pas d'évolution de cotisation en fonction de l'âge
- Avec les précaires des services de l'emploi • 9 tranches de cotisations suivant les revenus

Vous partez en retraite ou terminez un contrat dans l'une de ces structures ?

CONTACTEZ-NOUS !

AMAE

71 bd Brandebourg 94200 IVRY-SUR-SEINE

☎ 06.52.08.29.57

www.amae-mutuelle.fr amae.mutuelle@gmail.com

● BD

Goldorak, le formidable robot des temps nouveaux

Xavier Dorison a travaillé d'arrache pied avec Go Nagai, le créateur de Goldorak, afin de restituer l'ambiance du célèbre dessin animé. Le résultat est un véritable succès !

Lorsqu'on aime la BD et qu'on s'intéresse à la culture des dessins animés et des mangas, ou même à la civilisation japonaise au sens large, comment ne pas voir un bel objet comme celui-ci vous attirer l'œil ? Comment ne pas y prêter attention alors que l'on a été biberonné à l'un des premiers dessins animés diffusés comme produit phare d'une émission culte pour une grande partie des quadras d'au-

jourd'hui ? Comment passer à côté de cette couverture où s'impose majestueusement, comme dans nos souvenirs d'enfant, ce formidable robot des temps nouveaux ? Car ce mois-ci, place à Goldorak ! Toutefois, l'appréhension de ne pas retrouver l'univers de notre enfance peut également nous saisir. Comment pourrions-nous toujours aimer un de nos héros préférés, alors que nous l'avons laissé derrière nous voilà plus de quarante

ans ? L'anxiété de passer à côté de quelque chose d'essentiel était trop grande ! Et si certains d'entre nous ont mis du temps avant d'ouvrir cette BD, reconnaissons que nous n'avons pas du tout été déçus !

UN BEL HOMMAGE AUX HÉROS DE NOTRE ENFANCE

En effet, on retrouve dans ce bel ouvrage de 150 pages, tout l'univers de Go Nagai, le papa d'Actarus. Tout simplement parce que le principal instigateur de ce projet fou, Xavier Dorison, est un fan absolu du dessin animé, et qu'il a voulu respecter avec minutie l'œuvre originelle. Et c'est tout à fait réussi ! Ainsi, avec ses quatre

acolytes, non seulement il a respecté l'équilibre d'un épisode au niveau du rythme entre les scènes d'action et les moments de pause, mais aussi le graphisme et les couleurs. Tout a été pensé et travaillé pour rendre le plus bel hommage aux héros de Go Nagai. D'ailleurs, toutes les étapes de ce merveilleux projet, qui a mis cinq ans à aboutir à la publication de cette BD, sont expliquées à la fin de l'album comme un cadeau de trente pages supplémentaire de la part des auteurs : de la lettre initiatrice pour ressusciter Goldorak à la couverture de l'album en passant par la naissance des planches, les recherches visuelles, le dessin,

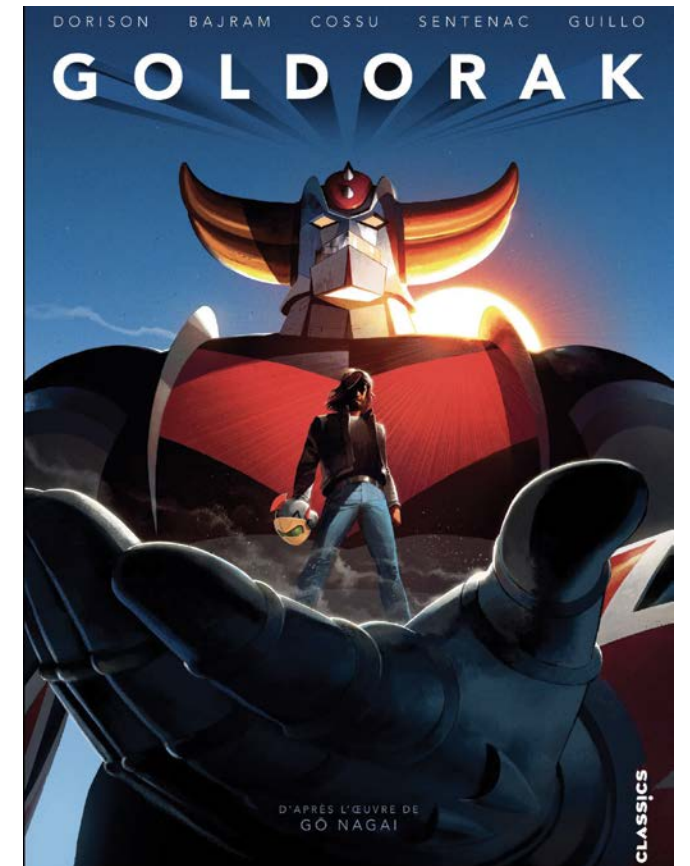
la couleur et le story-board... Tout est dedans et c'est vraiment passionnant de prendre connaissance de cet immense travail d'équipe entre les dessinateurs.

UN PLAIDOYER POUR LA PAIX ENTRE LES PEUPLES

À l'instar de notre jupitérien de président qui a malheureusement été réélu et a libéré la parole, nous aussi on emmerde par avance le microcosme d'intellos qui balayeraient d'un revers de la main ne serait-ce que l'idée de poser un œil sur la couverture ! Nous assumons la culture populaire et nous l'encourageons, même. Nous ne renions pas ce avec quoi nous nous sommes construits. Surtout, après ce que l'on a subi sanitairement depuis deux ans, et avec la lobotomisation généralisée que l'on a subie de la part des médias

pendant la campagne électorale, nous vous conjurerions presque de voyager dans le temps pendant une heure avec cette BD. Ce livre est un plaidoyer universel pour la paix et la concorde entre les peuples (choses dont ne veulent vraisemblablement pas nos élites autoproclamées qui préfèrent absolument rejouer les années 1930). Si vous trouvez cela un peu cul-cul la praline, c'est qu'il faut sans doute raviver votre âme d'enfant qui est enfouie tout au fond de votre inconscient. Et nous allons vous aider à la libérer, reprenez avec moi : ♪ il traverse tout l'univers ♪ aussi vite que la lumière ♪ qui est-il ? ♪ d'où vient-il ? ♪ ce formidable robot des temps nouveauuux ♪ c'eeest Goldorak le graaand b le graaand Goldoraaak ! ●

Nicolas Boissy



● Xavier Dorison, Denis Bajram, Brice Cossu, Alexis Sentenac, *Goldorak*, Kana, 2021, 168 pages, 24,90 euros.

● BD

Les désirs et tourments intérieurs de Karl Kling



● Matthias Lehmann, *Une vie en parallèle*, Steinkis, 2022, 454 pages, 28 euros.

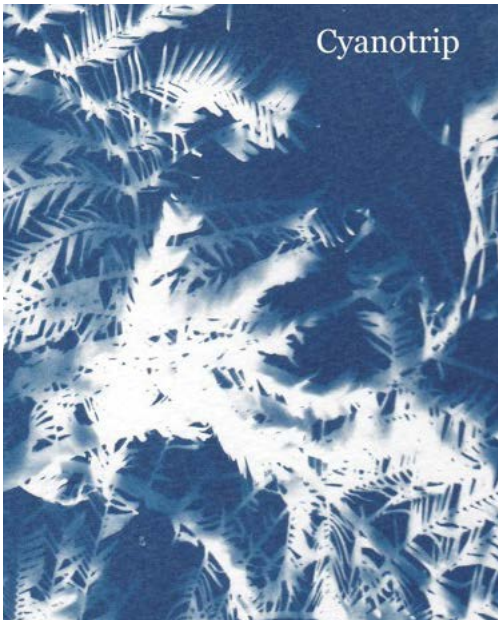
Une vie en parallèle, traduction française du titre original allemand *Parallel*, est un roman graphique, tiré a priori d'une histoire vraie. On y suit Karl Kling, dont l'heure de la retraite a sonné, lui permettant de faire le bilan de sa vie. Brouillé avec sa fille depuis huit ans, il lui écrit une longue lettre. Et cette lettre est notre fil conducteur pour traverser l'histoire de cet homme depuis l'Allemagne d'après-guerre jusqu'au début des années 1980, l'histoire de sa vie gâchée, celle d'un homme qui aime les hommes à une époque et dans un pays où cela est criminel. En effet, toute sa vie, Karl a été tiraillé entre ses désirs et sentiments pour des hommes et son souhait de fonder une famille, afin de se fondre dans la norme. Ce qui le conduit à mener, en parallèle de sa vie familiale, une vie cachée, clandestine et marginale. Cette double vie se solde forcément par un échec sur tous les tableaux. L'auteur, Matthias Lehmann, évite l'écueil du sordide, en nous montrant un homme en proie à des doutes permanents, sans cesse tiraillé entre ses dé-

sirs pour le même sexe et l'amour paternel pour ses enfants, sincère mais maladroit. Le dessin, en noir et blanc avec des nuances de gris aquarellés au pinceau, plein de douceur et de retenue, apporte une mélancolie et une tristesse qui soulignent bien les sentiments du personnage, pas toujours sympathique, mais dont on comprend les contradictions. On apprécie cette BD sensible, historique avec la reconstruction du Leipzig d'après-guerre, et romancée qui nous apporte un point de vue sur l'incapacité à trouver sa place et la douleur de cette frustration de faire taire ses désirs pour se conformer à ce que la société attend de nous. C'est l'histoire de la souffrance, d'une exclusion sociale, d'une société imposant le diktat bien-pensant de l'hétérosexualité. Cette histoire appartient au passé mais de nombreux membres de la communauté LGBT traversent encore aujourd'hui ces tourments. Il reste tant à faire pour que plus personne n'ait à se cacher ou à nier son identité, et enfin vivre sa sexualité et mener sa vie comme chacune et chacun l'entend. ●

Nicolas Boissy

● Musique

Du beau son rock français sacrément poétique



● Ryner club family dead, *Cyanotrip*, huit titres, Rock sédition, 2022, 12 euros.

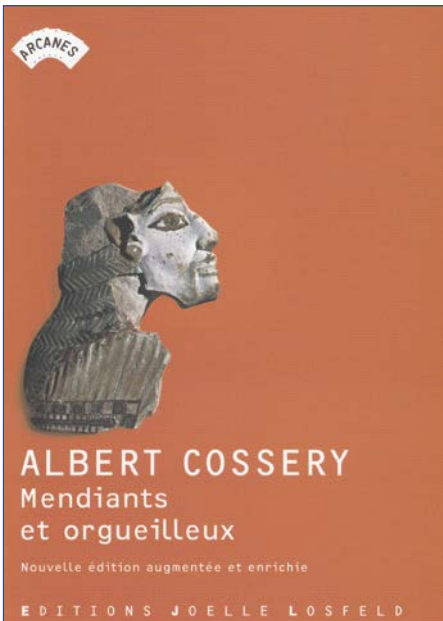
Ces paroles engagées, empreintes de poésie qui valent de s'y attarder et d'être moult fois réécoutées pour en saisir toutes les nuances. Sur la seule question des textes, leurs albums mériteraient d'être prescrits pour favoriser le développement du vocabulaire et des jeux de mots... Un son dans lequel on peut retrouver quelques influences, mais qui reste bien à eux et dont la tonalité et la vivacité donnent envie d'y revenir. Vous appréciez No one is innocent, Thiéfaïne ou encore Rage Against The Machine ? Vous aimez les textes incisifs portés par une voix grave et rauque ? Vous voulez écouter un son rock français accrocheur ? Aller à la découverte d'un groupe indépendant vous emballer ? En clair, les raisons ne manquent pas d'écouter *Cyanotrip*, le nouvel album du Ryner club family dead (RCFD). RCFD, un groupe dijonnais qui œuvre depuis une dizaine d'années, est issu de la rencontre de cinq musiciens ayant évolué dans les années 1990 et 2000 dans différentes formations rock dijonnaises et parisiennes. *Cyanotrip* est leur quatrième album.

Pour les connaisseurs en photo, vous aurez reconnu la proximité du titre de l'album avec le cyanotype... dont justement un bel exemplaire orne la pochette. Et c'est peu dire que le soin apporté à la couverture engage encore plus à aller au-delà des écoutes en ligne et avoir l'album dans les mains. La poésie jusqu'au bout... Cette musique devrait plaire aux amateurs du genre, mais nul besoin d'avoir de multiples références dans le rock indé pour découvrir, apprécier et entendre les résonances des titres avec l'actualité et une musique « protest song » revendiquée par le groupe. Parmi tous les titres, *Landru's Dating*, la suite (et la fin) des Landru's, c'est l'occasion, pour celles et ceux qui ne connaissent pas, d'aller à la découverte des deux premiers éléments de la trilogie, *Landru's Cooking* et *Landru's Burning* et par la même des albums *Salem Hall* et *L'enfer du décor* en attendant la sortie de *Cyanotrip* dont le pressage commence dans les jours à venir... Le tout à retrouver sur Ryner-club-family-dead.fr. ●

Élisa Szyllit

● Roman

Un récit initiatique vers la liberté et la justice



● Albert Cossery, *Mendiants et orgueilleux*, Joëlle Losfeld, 2013, 248 pages, 16,50 euros.

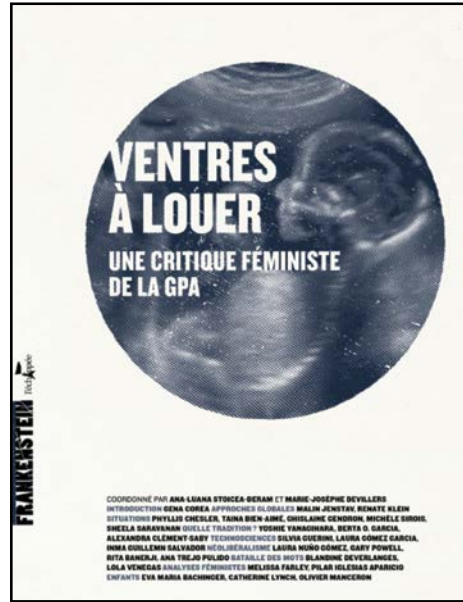
Le roman *Mendiants et orgueilleux* nous emmène à la rencontre de personnages « pittoresques » dans les bas-fonds du Caire. Une jeune prostituée, Arnaba, est assassinée au bordel. Une enquête est ouverte, on y voit évoluer d'étonnantes figures. On y rencontre Gohar, ex-universitaire et philosophe devenu mendiant et toxicomane. Un homme sage, un modèle pour ses pairs, respecté par ses compères. Il cherche à se libérer d'une société corrompue et ne profitant qu'aux classes dominantes en renonçant à tous biens matériels. Yeghen, ce trafiquant de drogue plein d'autodérision, qui traverse l'existence sans dignité et en marge de la société afin de préserver sa liberté. El Kordi, un jeune employé dans l'administration, amoureux et rêveur, d'origine bourgeoise qui vit parmi les mendiants pour donner une substance à son existence. Toujours dans l'espoir de bouleverser l'ordre établi, alors qu'il n'est qu'en rêve le révolutionnaire qu'il aimerait devenir. Nour El Dine, un policier homosexuel qui peine à s'assumer est responsable de l'enquête. Il se montre ri-

goureux et autoritaire pour dissimuler son propre emprisonnement dans l'ordre et la justice. Dans un Caire miséreux où abonde la pauvreté, ces originaux déambulent avec optimisme et légèreté attisant la fascination de l'enquêteur Nour El Dine. Bien que le récit se construit autour du meurtre de la jeune Arnaba, l'investigation n'est en réalité qu'un prétexte et demeure secondaire. En effet, Albert Cossery apporte une réflexion philosophique sur les notions de liberté et de justice au travers de personnages symboliques. En réalité, l'auteur nous parle de la lutte des classes en condamnant la richesse et la superficialité. Au fil du récit, l'auteur arrive à nous montrer que les plus heureux ne sont finalement pas ceux que l'on attendait. La simple satisfaction d'être au monde ne serait-elle pas la clef du bonheur ? Un livre surprenant qui pousse à une réflexion sur notre place dans la société, notre rapport à la richesse, et invite à une quête émancipatrice et existentielle, avec une touche d'humour ô combien appréciable. À méditer ! ●

Chloé Coulombe

● Essai

Vingt-huit arguments pour dénoncer la GPA



● Anna-Luana Stoicea-Deram, Marie-Joséph Devillers (dir.), *Ventre à louer. Une critique féministe de la GPA*, L'Échappée, 2022, 320 pages, 23 euros.

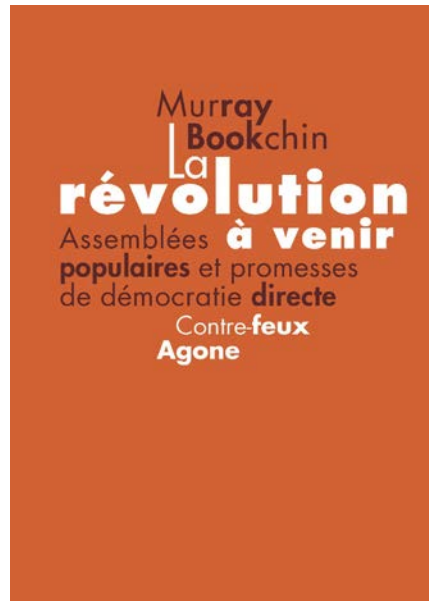
Depuis quelques années, on voit certains médias, tel *Le Monde*, se faire les promoteurs de la gestation pour autrui (GPA). On apprend grâce à eux que la gestatrice est un ange qui permet à des parents éplorés de connaître les joies de la parentalité et de garantir ce faisant leur droit à l'enfant ! Mais il s'agirait d'aborder le débat de manière sérieuse. La GPA, d'un point de vue pratique et objectif, c'est avant tout le caprice d'individus privilégiés qui exploitent le corps de femmes pauvres qui n'ont plus d'autres choix que de louer leur utérus pour subvenir à leurs besoins. Des femmes exploitées qui subissent des violences psychologiques, physiques, hormonales et obstétricales dignes des pires récits de science-fiction. Hélas, le trafic d'enfants et l'exploitation des femmes qu'est la GPA sont bien réels, et sacrément abjects. Ces fameuses publications en faveur de la GPA sont surtout des opérations financées par des entreprises spécialisées qui font des dizaines de milliards chaque année grâce au trafic de femmes et d'enfants. Pour nous éclairer d'une manière autrement plus pertinente que ces communications

outrageusement mensongères, les excellentes éditions L'Échappée ont encore frappé un grand coup. Avec *Ventre à louer. Une critique féministe de la GPA*, il nous est donné de comprendre les véritables enjeux de ce trafic. Vingt-huit articles de féministes du monde entier abordent la situation des femmes exploitées, les privations de liberté, les violences qu'elles subissent, avec de graves conséquences sur leur santé et leur intégrité physique, allant parfois jusqu'à la mort. Se dessine clairement derrière ce trafic la question du fameux droit à l'enfant, qui n'est que l'aboutissement d'un caprice que le néolibéralisme dans son processus de marchandisation permanente de tous les aspects du monde et de la vie transforme en besoins puis en droits... Au détriment des populations les plus défavorisées, en premier lieu les femmes, et bien sûr des enfants réduits à un bien de consommation. Vous vous posez des questions concernant la GPA ? Mais courez donc vous procurer cet ouvrage essentiel, et luttons contre l'innommable, avant qu'il ne soit trop tard ! ●

Francine Fréjus

● Politique

Construire la révolution, ici et maintenant



● Murray Bookchin, *La Révolution à venir. Assemblées populaires et promesses de démocratie directe*, Agone, 2022, 336 pages, 22 euros.

Murray Bookchin est une figure importante du mouvement communiste libertaire. Et au sein de la gauche radicale, il peut arriver qu'il divise. Il y a celles et ceux qui ne l'ont pas lu et qui le trouvent embarrassant avec son statut de maître à penser qui brasse des concepts comme le fédéralisme et le communalisme. Concepts qui pourtant ne lui appartiennent pas – sapristi – et qui existaient bien avant lui ! Et puis il y a les autres... Je reconnais avoir fait partie des premières pendant longtemps. Murray Bookchin, c'est aussi un des théoriciens qui a inspiré les méthodes et les modes d'organisation du Rojava révolutionnaire et libertaire. C'est en m'intéressant à la révolution du Rojava que j'ai été amenée à me plonger dans son œuvre. En réalité, il faut l'avouer, sa pensée contribue de manière réellement constructive à l'élaboration du projet de société communiste libertaire. Murray Bookchin, c'est avant tout un pédagogue, bourré de références qui affronte la réalité objective sans ménager les grands mythes politiques de son courant de pensée. Il est en

mesure de constater une certaine obsolescence des stratégies syndicalistes révolutionnaires. Il investit sa réflexion sur la manière de poser ici et maintenant les germes d'un système communiste libertaire, donnant naissance au concept de municipalisme libertaire. Il prône et formalise le concept d'écologie sociale. Il a lutté toute sa vie contre les aberrations autoritaristes du communisme étatiste et contre la pensée postmoderne qui, en fragmentant les luttes, renonce à toute subversion du capitalisme. Mon dieu, mais il nous faudrait un numéro spécial entier pour définir et décortiquer toutes ces notions et tous ces concepts, vous dites-vous ! Mais rassurez-vous, les éditions Agone ont eu la bonne idée de publier un recueil de textes, *La révolution à venir. Assemblées populaires et promesses de démocratie directe*, pour vous permettre d'aborder la précieuse réflexion, riche, mais néanmoins limpide, d'un révolutionnaire qui savait penser en homme d'action et agir en homme de pensée. Franchement, ça vaut le coup ! ●

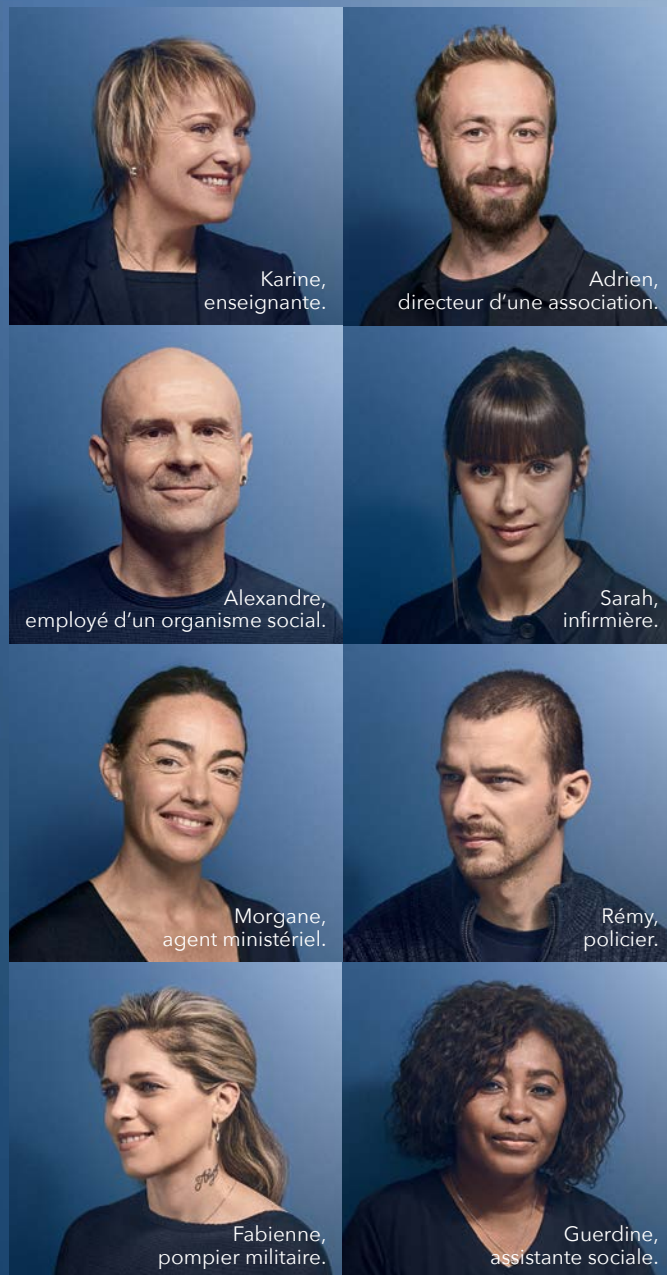
Adèle Salem

DEPUIS PLUS DE 85 ANS,
NOUS PROTÉGEONS TOUS CEUX QUI
SE METTENT AU SERVICE DES AUTRES.

9_{SUR} 10
SOCIÉTAIRES
SATISFAITS*
DE NOS SERVICES

Retrouvez nos offres sur gmf.fr

GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC



ASSURÉMENT HUMAIN

GMF 1^{er} assureur des Agents du Service Public : selon une étude Kantar TNS SoFia de mars 2021.

*Selon une étude BVA de septembre 2020.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle. Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret.

GMF ASSURANCES - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret.